

# **Règles de conduite**

(Révisées par le conseil d'établissement, le 30 mars 2016)

## **Guide pour les élèves et les parents :**

Nous voyons les règlements de l'école comme une manière d'apprendre à l'enfant à organiser sa vie et ses actions, de façon à en tirer le maximum de plaisir, en tenant compte des autres et du monde dans lequel il vit. Nous croyons qu'un environnement sécuritaire est un atout précieux dans la réussite de votre enfant.

En ce sens, nous travaillons quotidiennement à augmenter leur capacité à résoudre des conflits sur la base de valeurs telles que :

- l'estime de soi
- la coopération
- le respect de soi et des autres
- l'autonomie et la responsabilité

Le personnel de l'école cherchera d'abord à renforcer le bon comportement des élèves. Pour souligner ce bon comportement et les efforts pour y arriver, l'école de l'Étincelle retient, entre autres, les moyens suivants :

- des règles de vie et des routines de travail affichées tous les jours dans la classe;
- l'accompagnement quotidien des adultes ;
- les activités de notre animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

## **Les règles de conduite de notre école sont :**

- 1- La violence est interdite dans mes gestes;
- 2- La violence est interdite dans mes paroles, donc j'utilise un langage approprié et respectueux ;
- 3- J'évite toute forme d'intimidation;
- 4- J'ai des comportements sécuritaires;
- 5- Je respecte la consigne donnée par l'adulte;
- 6- Lorsque la cloche sonne, je prends mon rang immédiatement, calmement et en silence;
- 7- Je prends soin du matériel et de l'environnement;
- 8- Je laisse mes jeux et mes appareils électroniques à la maison (sauf lors d'une autorisation spéciale)
- 9- Je respecte le code vestimentaire;

**\*\*\* Je connais les règles de conduite de notre école et je les respecte\*\*\***

## **Le carnet de cheminement de l'élève comprend:**

### **Pour un geste de bonne conduite :**

Un élève peut recevoir **un billet vert**. Ce billet vert a pour but de souligner une bonne action, un geste amical, un service rendu, etc. Ce billet est à signer par les parents et à retourner à l'école pour qu'il soit affiché sur le tableau des bons gestes.

### **Pour les manquements mineurs (billet jaune) :**

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> manquements à une manifestation :

- Discussion éducative avec l'élève
- Billet jaune d'information aux parents
- Possibilité d'un geste de réparation ou retrait d'un privilège

3<sup>e</sup> manquement à 5<sup>e</sup> manquement à une manifestation :

- Discussion éducative avec l'élève
- Billet jaune d'information aux parents
- Réparation ou retrait d'un privilège

6<sup>e</sup> manquement à une manifestation :

- Rencontre avec la direction
- Réparation ou retrait d'un privilège
- Information aux parents par l'enseignant
- Appel aux parents par l'enseignant ou la direction

### **Pour les manquements majeurs (billet rouge) :**

À chaque manquement :

- Rencontre avec la direction
- Réparation ou retrait d'un privilège
- Billet rouge d'information aux parents par l'enseignant
- Perte d'au moins une récréation

**Après trois manquements majeurs à un même règlement dans la même étape, l'élève sera rencontré par la direction et il aura perte de privilège.**

**\*Certaines infractions seront traitées comme mineures ou majeures selon la gravité de l'infraction.**

Chaque élève aura son carnet de cheminement afin de consigner les fiches d'infraction et les billets verts. Le carnet sera envoyé à la maison à la fin de la 1<sup>re</sup> étape et de la 2<sup>e</sup> étape. Il devra être signé et retourné à l'école dès le lendemain matin.

Pour un élève récidiviste, le titulaire ou la direction se réserve le droit d'adapter les conséquences selon les particularités de l'élève et la gravité des infractions commises pouvant aller jusqu'à une suspension de l'école variant de 1 à 5 jours.

Pour la période du dîner, les élèves ne permettant pas de maintenir un climat sécuritaire pourraient se voir retirer le droit du service de surveillance midi. Ces élèves devront dîner à la maison.

## **Règles sur la cour d'école pour le maintien d'un climat sain et sécuritaire**

### **L'arrivée à l'école (matin et dîner) :**

Les élèves qui ne sont pas transportés par autobus doivent respecter l'offre de service que l'école a mis en place.

C'est-à-dire, j'entre sur la cour d'école : le matin, entre 7 h 40 et 8h00  
le midi, entre 12 h 45 et 12 h 55.

### **Sur la cour :**

- Je respecte les règles des jeux auxquels je participe.
- Je respecte les aires de jeux établies.
- Je joue de façon sécuritaire dans les modules de jeux.
- Je ne lance pas d'objet pouvant occasionner des blessures (ex. : balles de neige, roches, sable, etc.).
- Une fois sorti(e) à l'extérieur, je ne peux rentrer dans l'école sans qu'on m'y ait autorisé(e).
- Je range le matériel que j'emprunte aux endroits appropriés.
- Je porte un casque avec grille pour aller sur la patinoire.
- Je peux aller sur la patinoire seulement quand l'adulte attitré à la patinoire est présent.
- J'utilise l'équipement de façon sécuritaire.
- Je porte des lunettes de sécurité quand je joue au mini hockey.
- Je circule à pied sur la cour (pas de bicyclette, planche à roulettes, etc.).
- Je jette mes déchets dans les poubelles.
- Je reste dans les limites de la cour d'école.

### **Lorsque les récréations sont à l'intérieur :**

- Je demeure dans ma classe.
- Je demande la permission à un adulte pour sortir de mon local.
- Je joue calmement à un jeu dans ma classe.
- Je ne lance pas d'objet.
- Je marche calmement.
- Je ne peux pas jouer au mini hockey quand je suis dans une classe.
- Au son de la cloche, je range le matériel que j'ai emprunté aux endroits appropriés. Par la suite, je m'assois à ma place calmement.
- Les ordinateurs ne sont pas accessibles.

### **Aux entrées et aux sorties :**

- Je vais aux toilettes avant de sortir à l'extérieur.
- Je sors à l'extérieur calmement après avoir changé mes chaussures.
- Au son de la cloche, je me rends immédiatement dans le rang et j'entre en silence dans l'école.
- Quand j'entre dans l'école, je retire mon capuchon.
- Je change de chaussures dans l'école.
- J'apporte tout mon matériel (vêtements, boîte à lunch, etc.).

### **Au départ :**

- Je prends mon rang selon mon numéro d'autobus et en fonction de mon niveau scolaire (les plus jeunes devant).
- J'attends calmement qu'un enseignant nomme mon numéro d'autobus.
- Pour le pavillon **St-Marc**, si je ne prends pas l'autobus, je sors de l'école sans flâner par la sortie qui est près du service de garde pour me rendre chez moi.
- Pour le pavillon **St-Luc**, si je ne prends pas l'autobus, je sors de l'école sans flâner par la sortie du côté de l'église ou du côté de la rue Cabana pour me rendre chez moi.

### **Objets récréatifs apportés de la maison**

#### **Pour le pavillon St-Marc :**

Les élèves du pavillon St-Marc ne sont pas autorisés à apporter des objets de la maison.

**Il pourrait y avoir exception lors d'une activité spéciale. Vous en serez alors avisés par écrit.**

### **Pour le pavillon St-Luc :**

Les élèves du pavillon St-Luc peuvent apporter des objets de la maison en respectant la liste ci-bas mentionnée. Les objets qui sont apportés seront autorisés par l'école si l'élève s'en sert correctement. Si ce n'est pas le cas, l'objet sera confisqué pour la journée et il lui sera remis à la fin de la journée pour que l'élève ramène l'objet chez lui. Donc, l'élève perdra le droit à ce privilège.

### **Liste des objets autorisés**

- Articles de sports (ballons, corde à sauter, etc.).
- Les articles de sport que j'amène à l'école doivent être rangés dans mon casier.
- Mini-hockey (le mini-hockey doit être suffisamment court pour qu'il soit placé à l'intérieur du sac à dos de l'élève).
- Petites voitures pour jouer dans le sable.
- Petits objets pouvant être rangés dans le casier (bracelet à tresser, toupie, etc.).

**\*\*Aucun appareil électronique ne sera toléré. Il sera automatiquement confisqué et remis uniquement aux parents. Il pourrait y avoir exception lors des sorties éducatives qui nécessitent un long transport en autobus, si l'enseignant le permet. Vous en serez alors avisés par écrit.**

### **Important :**

- Aucun échange n'est permis.
- Nous ne sommes pas responsables des objets échangés, donnés, perdus, volés ou brisés.
- Idéalement tous les objets doivent être identifiés au nom de l'enfant.
- Tout objet pouvant nuire à l'enfant sera confisqué.
- Tout objet pouvant causer des bris et des blessures n'est pas accepté (ex. : balle de baseball).

## **Tenue vestimentaire et apparence physique :**

Cette prescription est évolutive, nous pourrions en cours d'année informer les élèves et leurs parents d'une nouvelle directive concernant cette règle.

### **Ma tenue vestimentaire et mon apparence physique respectent les conditions suivantes :**

- Une camisole à bretelles ayant au moins 3 doigts de largeur.
- Un chandail ou une camisole décente qui couvre entièrement le soutien-gorge et le ventre.
- Un short à la mi-cuisse.
- Une jupe, une jupe-culotte ou une robe qui me couvre jusqu'à une largeur de main en haut du genou.
- Mes vêtements ne véhiculent pas de messages de violence, sexiste, haineux, etc. (ou ne véhiculent pas un message inapproprié).
- Ma coupe de cheveux est sans extravagance.
- En tout temps, j'ai une 2<sup>e</sup> paire de chaussures pour l'intérieur et par mesure de sécurité, je porte des chaussures avec une attache en arrière du talon.
- Lorsque je suis à l'extérieur (lors des récréations, pendant l'heure du dîner, lors d'activité, etc.), je m'habille adéquatement selon la température et j'écoute la consigne de l'adulte lorsque la température change en cours de journée.
- Quand j'entre dans l'école, je retire mon capuchon.

## **Pour le cours d'éducation physique :**

### **Élèves de la maternelle :**

Le demi-uniforme officiel d'éducation physique est obligatoire (chandail à manches courtes).

1 paire d'espadrilles qui peut servir de souliers d'intérieur.

### **Élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année ainsi que les classes 901 et 904 :**

L'uniforme officiel d'éducation physique est obligatoire. Cela comprend :

- 1 short (est aussi accepté le pantalon sport).
- 1 chandail à manches courtes.
- 1 paire d'espadrilles qui peut servir de souliers d'intérieur.
- 
- Il est important d'identifier chaque vêtement en inscrivant le nom de votre enfant sur les étiquettes.
- L'uniforme doit être porté seulement lors du cours d'éducation physique et l'élève doit changer de vêtements à la fin du cours.
- L'élève doit porter des espadrilles qui ne marquent pas le plancher, bien attachés et sans crampon.
- Les cheveux longs doivent être attachés et l'élève doit enlever sa montre et ses bijoux.
- À la fin de la semaine, l'élève rapporte ses vêtements pour les faire laver.